



Politique sur l'assiduité

Sport-études Basketball Mustangs

1. Politique :

Vu l'obligation de fréquentation scolaire de l'élève (article 14 de la Loi sur l'instruction publique) ainsi que l'obligation de ses parents de prendre les moyens nécessaires pour que celui-ci remplisse son obligation de fréquentation scolaire (article 17 de la Loi sur l'instruction publique), l'élève a le devoir de fréquenter assidûment tous ses cours et de se présenter à l'heure selon l'horaire.

2. Objectifs visés :

Le but principal de notre politique sur l'assiduité est de favoriser la réussite des élèves et de les aider à obtenir de meilleurs résultats. Tout le monde a un rôle à jouer et a intérêt à ce que les élèves progressent. Ainsi, la politique doit être appliquée de façon juste et équitable afin que tous les jeunes bénéficient de la même qualité d'enseignement et d'un encadrement qui favorise leur développement.

Le programme sport-études Basketball sélectionne des étudiants qui s'engagent à respecter leur contrat d'athlète tout au long de l'année scolaire (Voir les annexes 1 et 2). Par le fait même, les règles concernant la ponctualité et l'assiduité seront rigoureusement appliquées au niveau du volet sportif afin de maintenir l'équité pour tous. D'ailleurs, des points seront accordés à ces deux critères sur les 3 évaluations prévues dans l'année.

Prenez note que les différentes activités (entraînements, matchs, tournois, etc.) en lien avec les équipes interscolaires régionales et provinciales sont incluses dans le volet sportif donc la même politique d'assiduité s'y applique.

3. Les motifs d'absences jugés acceptables sont :

- Récupération scolaire obligatoire
- Récupération scolaire optionnelle (**formulaire signé par l'enseignant obligatoire**)
- Maladie (absence motivée le matin à l'école **et** absence motivée en après-midi à l'adresse courriel suivante : absences@noiretor.com)
- Exemption pour les activités sportives pour blessure grave et de longue durée (**Billet obligatoire d'un professionnel de la santé & entente à faire avec le coordonnateur**)
- Rendez-vous médical ou avec un spécialiste (**preuve requise**)
- Mortalité
- Convocation à la cour (**billet obligatoire**)

Tous les autres types de rendez-vous ne seront pas considérés comme des absences « motivées » car il y a plus de flexibilité pour ces services en fin d'après-midi ou en soirée (physiothérapie, ergothérapie, chiropratique, dentiste, massothérapie, cours de conduite, etc.). Il est très important de respecter son engagement envers le programme et d'en faire une priorité. **Le coordonnateur du programme se réserve un pouvoir discrétionnaire sur la gestion des absences.**

Veillez prendre note qu'une absence injustifiée et/ou une absence ayant comme motif « maladie » (absence à l'école le matin et au SAÉ l'après-midi) implique inévitablement que l'athlète ne pourra pas participer à un entraînement extrascolaire avec son équipe.

Comme nous souhaitons maintenir une participation maximale de tous les athlètes inscrits à notre programme, nous accordons une grande valeur à l'assiduité et, ce, même après la fin de la saison de compétition.

4. Procédure pour motiver les absences :

- Pour une absence en avant-midi : Les parents doivent informer leur secrétariat d'unité pour signaler l'absence de leur enfant.

418-698-5200 pour **Lafontaine** et composer le poste de leur secrétariat d'unité :

Unité 1 poste 5603

Unité 2 poste 5605

418-698-5185 pour **Dominique-Racine** et composer le poste de leur secrétariat d'unité :

Unité 3 poste 6416

Unité 4 poste 6418

Unité 5 poste 6420

- Pour une absence en après-midi : Les parents des enfants fréquentant le Centre Lucien-Brunel et le S.A.É Basketball doivent signaler et motiver l'absence de leur enfant par l'un des moyens suivants :

Écrire un courriel à l'adresse absences@noiretor.com

ou

Téléphoner au 698-5000 poste 6576 (Benoit Vallières, coordonnateur du programme)

5. Sanctions disciplinaires :

Une procédure de notification des absences a été mise en place. La fréquence ainsi que le motif des absences sont notés au dossier de l'athlète et déterminent si des sanctions doivent être appliquées. Il est à noter que la responsabilité de justifier une absence revient à l'athlète et/ou à ses parents. Si un jeune s'absente sans en justifier le motif, cette absence sera considérée par défaut comme étant injustifiée.

Notre organisation exige une pleine implication des athlètes qui choisissent d'adhérer au programme de basketball et, ce, peu importe leur niveau scolaire. De ce fait, nous exigeons de ces derniers un respect total des règles et des valeurs prônées par le club Noir & Or Mustangs en tant que fiers ambassadeurs.

L'assiduité est un critère d'évaluation de notre programme sport-études. **Le taux d'absentéisme toléré est de 10% si les motifs liés aux absences sont jugés acceptables (voir #3).** Dans le cas contraire, le protocole disciplinaire sera entamé.

PROTOCOLE

Étape 1 : ENTRETIEN DE RECADRAGE

Rencontre du coordonnateur avec l'athlète : discussion par rapport au(x) motif(s) injustifié(s) de(s) absence(s). Rappel des motifs d'absences tolérés. Notes consignées dans le dossier en lien avec l'entretien. Un contrat d'engagement sera signé par l'athlète rencontré.



Étape 2 : AVIS ÉCRIT

Un courriel sera envoyé aux parents de l'athlète ainsi qu'à la direction de l'école afin de signifier la nature du manquement et de les informer des conséquences futures à lesquelles l'athlète fautif s'expose. (Rappel de la politique de gestion de l'absentéisme)



Étape 3 : RÉPERCUSSION SUR LE TEMPS DE JEU

L'athlète pourrait être restreint dans sa participation au(x) match(s) de son équipe, aux entraînements en soirée ou lors de tournois.



Étape 4 : RENCONTRE AVEC LE COMITÉ DE DISCIPLINE

L'athlète est passible de différentes sanctions allant même jusqu'à l'expulsion temporaire et/ou définitive du programme.